

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

(Passé en application des articles 26 II et 28 du Code des marchés publics)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation :

**Révision d'un Plan d'occupation des sols
en Plan local d'Urbanisme**

Commune de DAMPRICHARD

Date et heure limites de remise des plis : le 13 janvier 2015 à 12h00

Unité monétaire choisie par le maitre d'ouvrage : l'euro (€)

A - POUVOIR ADJUDICATEUR :

- **Organisme :**

- Commune de DAMPRICHARD
- Adresse : 1 rue de la Mairie 25450 DAMPRICHARD
- Téléphone : 03.81.44.22.19
- Télécopie : 03.81.44.25.01
- Mél : mairie.damprichard@wanadoo.fr

- Représentant légal du pouvoir adjudicateur, Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés, Ordonnateur :

Le pouvoir adjudicateur (PA) est :

La commune de Damprichard, représentée par Monsieur le Maire, Anthony MERIQUE.

- **Comptable public assignataire :**

Madame, Monsieur le Comptable du Trésor Public

- **Point de contact (personnes en charge de la consultation):**

Monsieur le Maire – Anthony MERIQUE

- Adresse : 1 rue de la Mairie 25450 DAMPRICHARD
- Téléphone : 03.81.44.22.19
- Télécopie : 03.81.44.25.01
- Mél : mairie.damprichard@wanadoo.fr

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire compétent pour la réalisation de la conduite de la procédure administrative et des études techniques nécessaires à la révision d'un POS en PLU sur l'ensemble du territoire communal dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur et du présent marché.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée définie aux articles 26II et 28 du décret 2006-975 du 01/08/2006 portant Code Des marchés Publics (CMP).

Une liste de prestataires a été consultée directement par courrier ou messagerie électronique.

2-1- Mode de dévolution

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique
- soit avec des prestataires groupés solidaires

2-2- Compléments à apporter au cahier des charges (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au CCTP.

2-3- Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement administratif.

2-4- Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont précisées dans le projet de marché joint et dans le CCTP.

2-5- Avance

Une avance peut être accordée au titulaire en une seule fois sur la base du montant du marché si les conditions de l'article 87 du code des marchés publics sont réunies (montant de la tranche affermie supérieur à 50 000 € HT et délai d'exécution supérieur à deux mois).

Son montant est fixé à 5 % du montant TTC.

Le paiement de l'avance intervient sans formalité dans le délai global de paiement compté à partir de la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant minimum TTC. Il doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 %.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

2-6- Variation des prix

Les prix sont révisables.

2-7- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise de celles-ci, indiquée en page de garde du présent document.

2-8- Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base. Les variantes et options sont interdites.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de Consultation des Entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il pourra être demandé par courriel, par télécopie (mentionnés en page 2) ou par courrier à l'adresse ci-dessous. Il sera transmis si possible par courriel sinon sous forme papier sur demande à l'adresse suivante :

MAIRIE de DAMPRICHARD
Adresse : 1 rue de la Mairie
25450 DAMPRICHARD

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Documents fournis aux candidats :

- le présent règlement
- DC1 : lettre de candidature
- DC2 : déclaration du candidat
- DC4 : déclaration de sous-traitance (si nécessaire)
- le projet de marché
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cadre de bordereau de prix

Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée contenant les pièces suivantes :

1 – Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat précisées ci-après :

- DC1 dûment renseigné et signé
- DC2 dûment renseigné et signé
- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
- DC4 dûment renseigné et signé si nécessaire

2- Un projet de marché comprenant :

- le projet de marché ci-joint (à compléter, dater et signer par le représentant habilité à engager le prestataire)
- le CCTP joint (à compléter, dater et signer par le représentant habilité à engager le prestataire)
- le cadre de bordereau de prix à compléter (décomposition du prix de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle relative à l'évaluation environnementale complète et à l'étude « entrée de ville ») à compléter, dater et signer par le représentant habilité à engager le prestataire
- une note méthodologique/mémoire technique permettant l'évaluation de la prise en compte du CCTP et de la qualité de l'offre du candidat (Approche pluridisciplinaire (urbanisme, paysage, architecture, écologie, géologie, hydrogéologie, cartographie, juridique), désignation du mandataire principal, moyens mis à dispositions, CV des intervenants, décomposition par niveau des intervenants et temps passé, méthodologie proposée pour chacune des phases, compréhension des enjeux territoriaux, processus d'animation de l'étude, calendrier prévisionnel du déroulement de l'étude...)

ARTICLE 4 – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et heure limites de remise des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie après analyse conformément aux critères pondérés énoncés ci-dessous :

- *prix des prestations* : **40 %**
- *prise en compte des attendus et enjeux posés par le CCTP (respect et complétude des phases d'étude, prise en compte des enjeux spécifiques Grenelle, évaluation environnementale, concertation, approche projet)* : **30 %**
- *qualité technique de l'offre (composition de l'équipe, temps passé, méthodologie/animation de l'étude)* : **30 %**

Lors de l'examen des offres, dans le cadre des dispositions des articles 22 et 23 du titre 3 du code des marchés publics, le PA se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières au sens du 1° du I et 3ème de l'article 35 du CMP seront éliminées par le RPA.

A la suite de cet examen, le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) pourra engager des négociations.

ARTICLE 5 – DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Pour l'application des articles D.8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers sera remise par l'attributaire avant la notification du marché, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée portant l'adresse et les mentions suivantes :

COMMUNE de DAMPRICHARD

OFFRE POUR : ELABORATION DU PLU- « NE PAS OUVRIR »
Nom du candidat ou des membres du groupement candidat (*)

(*) en cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisé

Les offres dématérialisées ne sont pas autorisées.

L'offre sera adressée par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remis contre récépissé pendant les heures d'ouverture ci-après :

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ainsi que ceux remis sous pli non cacheté ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Monsieur Le maire de DAMPRICHARD
Adresse : 1 rue de la Mairie - 25450 DAMPRICHARD
Téléphone : 03.81.44.22.19
Télécopie : 03.81.44.25.01
Mél : mairie.damprichard@wanadoo.fr